

Le 18 novembre 2022

# Proposition de soutien aux thèses régionales

## Année 2023

### Parc national de Port-Cros

Affaire suivie par le service Connaissance pour la gestion de la biodiversité (04-94-12-89-18)

#### Contacts

Faune terrestre	Élodie DEBIZE	<a href="mailto:elodie.debize@portcros-parcnational.fr">elodie.debize@portcros-parcnational.fr</a>
Flore terrestre	Annie ABOUCAYA	<a href="mailto:annie.aboucaya@portcros-parcnational.fr">annie.aboucaya@portcros-parcnational.fr</a>
Milieu marin/Pelagos	Marion PEIRACHE	<a href="mailto:marion.peirache@portcros-parcnational.fr">marion.peirache@portcros-parcnational.fr</a>
Autres thématiques	Alain BARCELO	<a href="mailto:alain.barcelo@portcros-parcnational.fr">alain.barcelo@portcros-parcnational.fr</a>
Administratif	Magalie ALAPHILIPPE	<a href="mailto:secretariat-connaissance-patrimoine@portcros-parcnational.fr">secretariat-connaissance-patrimoine@portcros-parcnational.fr</a>

#### Résumé

Encourager la dynamique de recherche via le soutien aux doctorants pouvant bénéficier de bourses de la Région Sud dont les sujets de recherche portent sur le territoire et les enjeux de connaissance du Parc national de Port-Cros et du Sanctuaire Pelagos.

**Depuis 2020, grâce au soutien financier de la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Parc national de Port-Cros apporte les 10% (durant trois années) nécessaires pour finaliser le plan de financement de thèses soutenues par la Région Sud à 90%.**

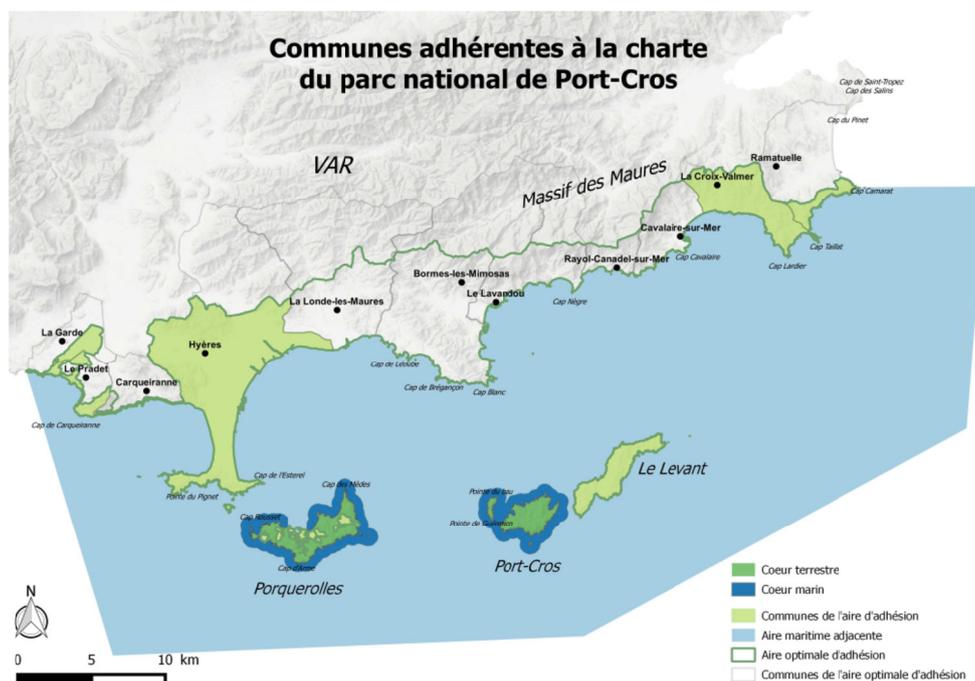
**Pour l'année 2023, le soutien financier portera sur une thèse relative au territoire du parc national de Port-Cros.**

#### Présentation du Parc national de Port-Cros

Le Parc national de Port-Cros (PNPC), créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il est l'un des onze Parcs nationaux français.

Il comprend environ 70 agents répartis sur 5 services installés au siège, à Hyères et 4 secteurs territoriaux (Port-Cros, Porquerolles, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles (siège à Hyères et antennes de Montpellier et d'Antibes - Juan-les-Pins). Il est par ailleurs missionné par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour animer la partie française du Sanctuaire Pelagos.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin français, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Depuis juillet 2016, son aire d'adhésion s'étend sur 5 communes situées entre La Garde à l'Ouest et Ramatuelle à l'Est.



*Le territoire du parc national depuis juin 2016*

Le Parc national concerne potentiellement 11 communes du littoral varois. On y distingue trois entités :

- les cœurs de parc national,
  - côté terre : l'île de Port-Cros, les îlots de la Gabinière, du Rascas et de Bagaud et les espaces de l'île de Porquerolles (1 681 ha) qui correspondent aux territoires terrestres appartenant à l'État, à l'exception du village, de certains espaces techniques, des zones agricoles et de la route de contournement du village ;
  - côté mer : une bande marine de 600 m autour des deux îles et de leurs îlots à l'exception pour Porquerolles du chenal d'accès au port (2 940 ha).
- l'aire optimale d'adhésion, qui s'étend de La Garde à Ramatuelle, au sein de laquelle se trouve l'aire d'adhésion constituée des espaces des communes de La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle qui ont adhéré à la charte.
- une aire maritime adjacente (118 745 ha), équivalent en mer de l'aire d'adhésion. Elle reste sous la juridiction du Préfet maritime, mais le Parc national peut y développer des projets avec les acteurs du milieu marin (pêcheurs, plaisanciers, etc.) L'aire maritime adjacente débute à la côte, de la limite de rivage des communes classées en aire potentielle d'adhésion et s'étend au large à 3 milles marins au sud des îles d'Or.

Le Parc national de Port-Cros met en œuvre annuellement un programme d'inventaires, de suivis, d'études et de recherches pour contribuer à la connaissance de ces territoires et, en conséquence, en assurer une gestion adaptée dont les orientations sont conformes à la Charte et à la Stratégie scientifique de l'Établissement.

## Enjeux et objectifs de cette proposition

Le PNPC est confronté depuis quelques années au défi d'élargir ses actions de connaissance et de gestion des patrimoines sur un nouveau territoire d'une surface bien plus importante que l'ancienne. Depuis 2016, le PNPC déploie ses efforts de connaissance sur les cœurs de parc national mais aussi sur un territoire terrestre et marin comprenant 11 communes allant de La Garde jusqu'à Ramatuelle. Ces actions de connaissance sont portées par l'Établissement en

partenariat avec des instituts de recherche et des associations. De plus, l'action du PNPC s'étend, pour les mammifères marins, sur l'ensemble des eaux françaises du Sanctuaire Pelagos.

L'Établissement a besoin, pour bien gérer les territoires remarquables qui lui sont confiés, d'en connaître l'histoire et ses différentes composantes et de comprendre les processus, passés et actuels, écologiques et sociaux, qui ont contribué et contribuent encore à les façonner. Les principes fondateurs des parcs nationaux les désignent explicitement comme territoires d'expérimentation et de recherche.

Le PNPC est reconnu à l'échelle de la Méditerranée française pour ses actions de gestion en lien avec la recherche. Dans ce contexte, il se doit d'acquérir une dimension scientifique supérieure au moment même où est constaté l'infléchissement du nombre de thèses soutenues portant sur le territoire, indicateur clef de la dynamique de recherche.

L'enjeu auquel répond le soutien du PNPC est d'assurer le maintien d'une activité de recherche de pointe et d'acquérir des nouvelles connaissances sur un territoire d'action élargi. Le financement proposé, provenant de la Fondation Prince Albert II de Monaco, vise donc à encourager la dynamique de recherche fondamentale et appliquée via le soutien aux doctorants dont les sujets de recherche portent sur son territoire et ses enjeux de connaissance.

## **Les thématiques retenues pour le territoire du parc national de Port-Cros**

Pour 2023, les thématiques prioritaires (non hiérarchisées) sont les suivantes, sachant néanmoins que toute autre proposition sera examinée.

### **Impact des sangliers sur la biodiversité terrestre**

L'arrivée récente par voie naturelle de sangliers sur les îles de Port-Cros et Porquerolles induit des impacts sur la faune, la flore et les habitats des îles. L'éradication de ces animaux s'avérant impossible, le PNPC a opté pour une régulation qui s'avère coûteuse et mobilise fortement les équipes de terrain. L'apport attendu de la thèse sera de tenter d'identifier les conséquences biologiques, positives (ouverture du milieu, facilitation de l'expression de banques de graines, espèces patrimoniales favorisées) ou négatives (atteinte à des espèces patrimoniales ou rares, tant végétales qu'animales), de cette espèce sur ces îles. Le débat scientifique au sein du Conseil scientifique n'est en effet pas tranché sur la nécessité ou non pour le PNPC d'être interventionniste vis-à-vis de cette espèce en voie d'expansion.

### **Les Réserves intégrales du Parc national**

Créées en 2006, les Réserves Intégrales de Bagaud, la Gabinière et le Rascas bénéficient depuis 2021 d'un nouveau plan de gestion décennal. Des actions de restauration écologique ont été menées précédemment, principalement les éliminations des griffes de sorcière et des rats noirs. Des programmes de suivi ambitieux, portant sur les principaux groupes biologiques (reptiles, insectes, oiseaux, plantes patrimoniales) et les habitats, ont été réalisés sur Bagaud. L'importante moisson scientifique réalisée durant 10 années, et les prochains suivis qui seront menés, font émerger des questionnements scientifiques qu'il importe d'analyser, notamment la réponse d'écosystèmes micro-insulaires à la suppression des facteurs de perturbation que sont les espèces exotiques envahissantes, mais également les impacts directs des changements globaux sur des espaces soustraits à la fréquentation humaine.

### **Développement d'indicateurs** (thématique capacité de charge)

A partir de 2016, le PNPC a porté une démarche intitulée « capacité de charge et caractère de l'île de Porquerolles » visant à réguler les pics de fréquentation observés en saison estivale sur cette île. Cette démarche a produit un plan d'actions aujourd'hui en cours de mise en œuvre ainsi qu'une dizaine d'études et recherches dont certaines relatives à la définition de seuils mettant en lien le niveau de fréquentation d'une part et les impacts avérés sur les composantes biologiques d'autre part. Des études ont déjà été réalisées portant sur les chilopodes, et certaines autres composantes de la faune, la flore et les habitats des plages et arrière-plages, mais la définition d'un ou de plusieurs indicateurs nécessite encore de pousser les recherches plus avant. Il s'agira

aussi de faire le lien entre les pressions et impacts humains, et l'expression de ces indicateurs biologiques.

### **Droit d'accès à la nature et sur fréquentation touristique d'un espace protégé (thématique capacité de charge)**

De plus en plus souvent aujourd'hui s'exprime la revendication d'un « droit d'accès à la nature ». Même si un tel droit n'est pas, pour l'heure, pleinement reconnu comme un droit subjectif « opposable », plusieurs signes démontrent qu'il est en voie de reconnaissance. Or, l'exercice de ce droit potentiel peut-être de nature à rendre plus difficile la protection de l'environnement dans certains sites particulièrement fragiles. L'affirmation du caractère d'intérêt général de la protection de l'environnement, la possible reconnaissance d'un véritable ordre public écologique susceptible de renforcer les pouvoirs de police du Maire sont-elles suffisantes pour concilier ces valeurs concurrentes ? Ne convient-il pas d'élargir la palette des outils juridiques susceptibles d'être mobilisés ? La réflexion théorique s'appuiera sur l'analyse de situations locales particulièrement concernées par ces interrogations (Parc national de Port-Cros, Parc national des Calanques).

### **Reconstitution des massifs après incendies (incluant le site du Cap Lardier qui a brûlé en 2017)**

Le risque d'incendie est au cœur de l'action du PNPC tant il est important chaque été. Le PNPC agit tant en information, sensibilisation, qu'en prévention, verbalisation, aménagement. Pour autant, de grands feux se produisent encore, comme par exemple en 2017 au Cap Lardier et sur d'autres sites littoraux. Suite à ces incendies, le PNPC a initié une série de suivis pour comprendre les mécanismes écologiques post-incendies et envisager aussi des modalités d'intervention pour réduire l'érosion ou encore favoriser l'apparition de communautés moins sensibles au déclenchement de ces incendies. L'ensemble de ces suivis va générer un jeu important de données valorisables au travers d'une thèse pour mieux comprendre le processus de résilience écologique des massifs après ces incendies et améliorer les méthodes d'intervention du PNPC sur ces forêts en prévision de ces incendies.

### **Sociologie et science politique sur l'adhésion des communes à la Charte du PNPC**

Rédigée entre 2012 et 2015, la charte du PNPC concernait un territoire optimal de 11 communes littorales. A l'issue de sa rédaction, seules 5 des 11 communes ont choisi d'adhérer à la Charte promouvant un développement durable des territoires. Il apparaît particulièrement important d'analyser les facteurs qui ont conduit certaines communes à délibérer favorablement ou défavorablement à ce projet de territoire. L'analyse en elle-même est intéressante, mais elle devrait également être éclairante pour apporter des éléments positifs afin de susciter l'engagement de tout ou partie des 6 communes qui n'ont pas, à ce jour, souhaité adhérer.

### **Mise en place d'une comptabilité environnementale au sein des Parcs nationaux : l'exemple du PNPC**

A travers une lecture exclusivement budgétaire des moyens mis au service des Parcs nationaux dans leur mission de protection de l'environnement, la comptabilité ne permet pas de valoriser le travail de ceux qui œuvrent quotidiennement à la préservation des richesses naturelles de ces territoires d'exception. L'influence des normes comptables internationales, qui s'exerce sur la comptabilité des entreprises, via les normes IFRS, comme sur la comptabilité publique et donc celle des Parcs nationaux, via les normes IPSAS, est de nature à aggraver ce constat. En adoptant les fondamentaux du dispositif d'entreprise avec une représentation du capital semblable à celle de l'entreprise capitaliste, la comptabilité publique renforce son incapacité à faire apparaître le capital naturel préservé et ne peut rendre compte que du coût financier de la protection de l'environnement. Des comptabilités alternatives au « modèle » hégémonique, soucieuses de l'humain et de la nature, ont néanmoins vu le jour. En partant du cas du PNPC, et avec pour ligne de mire l'exploration de ces nouveaux champs comptables que sont les comptabilités environnementales, les recherches visent à proposer une transformation de la démarche comptable des Parcs nationaux. En faisant collaborer comptables et scientifiques, une nouvelle méthode de comptage, ouverte à une approche écocentrée et non pas seulement résumée aux dépenses et aux recettes des Parcs nationaux, pourrait émerger, facilitant l'identification comptable des richesses naturelles mais aussi leur protection lorsque des atteintes y sont portées.

## **Les valeurs de la nature à l'épreuve du changement climatique : réflexion à partir du cas d'un espace protégé**

L'éthique environnementale étudie depuis les années 1970 la diversité des valeurs attribuées à la nature, mais aussi les manières plurielles de les hiérarchiser. Des typologies ont pu être établies à partir de l'identification de différents porteurs de valeur (être vivant, espèce, écosystème) et de différentes théories morales (anthropocentrisme élargi, biocentrisme, écocentrisme). Dans un espace protégé, ces travaux rejoignent les interrogations suivantes : quelle nature protégeons-nous ? Au nom de quelles valeurs ? Depuis une dizaine d'années, les changements globaux, et en particulier le réchauffement climatique, occupent une place croissante dans la réflexion sur les politiques de protection de la nature. Dans un tel contexte, il s'agirait d'étudier, à partir de l'exemple concret du PNPC, l'évolution des ensembles de valeurs mobilisés au sein d'un espace protégé.

## **Conflits d'hier à aujourd'hui : pour une lecture diachronique et interactive des identités paysagères et humaines du territoire du parc national de Port Cros**

Le territoire du parc national de Port Cros, de l'anse San Peyre au Cap Camarat en passant par les îles d'Or, est marqué par une histoire contemporaine qui a laissé des traces, tant dans les paysages que dans l'organisation et l'aménagement du territoire. Les interactions entre le continent et les îles ont forgé une pluralité d'identités paysagères et humaines, depuis les sociétés littorales et îliennes dominées par l'exploitation du sel, l'agriculture, le pastoralisme et la pêche jusqu'aux enjeux touristiques et environnementaux actuels, en passant par l'implantation de forts militaires, d'usines polluantes et d'un centre de relégation des enfants. Le sujet de thèse proposé vise à faire ressortir les dynamiques, les enjeux et les rapports de force à l'œuvre dans les sociétés concernées en utilisant, comme point d'observation privilégié, les nombreux conflits qui ont scandé cette concurrence des usages. Sur quoi portent ces conflits ? Suivant quelle chronologie ? Quels en sont les principaux acteurs ? Comment se structurent leurs discours ? Quels répertoires d'action mobilisent-ils ? Existe-t-il une mémoire de ces conflits et, si oui, joue-t-elle un rôle dans la structuration des conflits suivants ? Quelle est enfin la nature des compromis sociétaux successivement établis et comment évolue la façon dont ils sont conçus et adoptés ?

## **Patrimoine archéologique sous-marin**

Le PNPC se situe dans une zone extrêmement riche en patrimoine sous-marin historique, qu'il importe de continuer à explorer et protéger. Tout sujet de recherche fondamentale ou appliquée à la gestion en lien avec cette thématique sera examiné avec intérêt.

## **Faune et nuisances sonores dans un espace protégé**

Alors que les sources de nuisances sonores se multiplient et que la pollution anthropophonique s'amplifie, les travaux permettant de juger de leurs impacts sur la faune terrestre et marine sont quasi-inexistants. Le PNPC sollicite des études fondamentales et appliquées visant à en identifier des effets et à les quantifier. Tout sujet en lien avec cette thématique sera examiné avec intérêt.

## **Le choix des projets de thèse**

Le Parc national consultera son Conseil scientifique afin qu'il classe les projets de thèse reçus selon la pertinence scientifique et la bonne adéquation aux thématiques prioritaires affichées par le PNPC. La Direction, après consultation de ce classement, retiendra les sujets de thèse pour lequel le PNPC sera partenaire socio-économique, dont celui qui sera soutenu financièrement à hauteur de 10%. Le choix sera réalisé notamment fonction :

- de la qualité du sujet de thèse et de l'adéquation de la proposition aux attentes du PNPC ;
- de l'expérience et des références du porteur de projet sur la thématique concernée ;
- de la notoriété des recherches similaires effectuées dans des domaines correspondants ;
- de la qualité et du niveau des publications sur le sujet par l'équipe proposante ;
- de la capacité de l'équipe de recherche à communiquer et valoriser les résultats de ses recherches et de les transcrire dans la gestion ;
- et, s'il est connu au moment du choix, du candidat doctorant retenu.

## **Le dispositif de constitution et de mise en œuvre du soutien**

### **Avant le 15 décembre 2022**

Les chercheurs transmettent au PNPC une demande écrite en le sollicitant pour être partenaire socio-économique d'un projet de thèse candidat à une bourse de la Région Sud (tout sujet autre que ceux listés précédemment sera recevable).

### **Entre le 15 et le 31 janvier 2023**

Audition si nécessaire devant le Bureau du Conseil scientifique des porteurs de projet de thèse.

### **Avant le 31 janvier 2023**

Le PNPC prévient :

- le porteur du projet de thèse dont le sujet a été retenu pour un cofinancement à hauteur de 10% ;
- les porteurs de projets de thèse avec lesquelles il envisage de devenir partenaire socio-économique sans apporter de financement ;
- les autres porteurs de projets de thèses qu'il ne soutiendra pas.

Une collaboration se met en place entre les équipes scientifiques qui souhaitent poursuivre la collaboration et le Parc national pour finaliser les projets de thèse afin de préciser les sujets, notamment vis-à-vis des attentes du Parc national en tant que partenaire socio-économique.

### **Février 2023 jusqu'au dernier vendredi du mois de mars 2023**

Procédures internes de sélection et de classement des projets de thèse par les universités, les organismes de recherche et leurs partenaires (sans lien avec la procédure décrite ici) et transmission de leurs classements à la Région Sud.

### **Avril et mai 2023**

Procédures de sélection des projets de thèse par la Région Sud (sans lien avec la procédure décrite ici).

### **Fin juin 2023**

Après réception du retour de la Région Sud informant les équipes des thèses qui seront financées, chaque porteur de projets, en priorité celui pouvant bénéficier d'un cofinancement, informe le Parc national des thèses financées par la Région Sud et pour lesquelles il est partenaire socio-économique.

### **Début octobre 2023**

Démarrage possible des thèses.

Pour le Parc national de Port-Cros,  
Le Chef du Service connaissance pour la gestion de la biodiversité

Alain BARCELO

